



LA CHARTE DE SIMA VERVIERS

La présente charte représente le document de référence pour l'asbl SIMA Verviers. Elle rappelle les valeurs auxquelles tous ses acteurs adhèrent (administrateurs, membres du personnel, bénévoles, stagiaires, apprenants, partenaires...) ainsi que les missions et objectifs qu'elle poursuit.

L'asbl SIMA aspire à un monde citoyen, où chacun se sent réellement partie prenante de la société et développe les moyens de s'y engager de façon constructive et épanouissante afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».

NOS VALEURS

L'association défend **les valeurs et principes de la laïcité** dont les valeurs premières sont la liberté de conscience et de parole, la démocratie et la tolérance. Elle s'inscrit aussi pleinement dans les valeurs de l'économie sociale qui sont essentiellement basées sur l'humain et le service à la collectivité.

Elle travaille dans le respect de ces valeurs qui doivent s'exercer dans un esprit :

- de liberté de jugement ;
- du respect de la différence ;
- de responsabilité des individus ;
- de respect des personnes indépendamment de leur religion ou de leurs opinions philosophiques et politiques ;
- de respect réciproque des uns envers les autres ;
- de tolérance dans la mesure où celle-ci est réciproque ;
- de vision plus solidaire de la société en général ;

L'association promeut :

- L'égalité des conditions d'accès à la formation et à l'emploi ;
- L'égalité d'accès aux actions d'insertion ;
- L'égalité d'accès à la vie sociale et à la citoyenneté ;
- L'égalité des chances dans le sens large du terme ;
- La lutte contre toute forme de discriminations ;
- La lutte contre les inégalités sociales ;
- La mixité dans les groupes.

NOS OBJECTIFS ET MISSIONS

1.1. Dans le cadre des objectifs définis par son Assemblée Générale, SIMA, en tant qu'organisme d'insertion socioprofessionnelle, organise des activités d'insertion sociale et professionnelle de base, de première ligne, des activités d'information et de formation à destination de tous les demandeurs d'emploi, particulièrement populations immigrées, en vue de constituer les moyens de leur insertion et intégration, y assurer des formations aussi diverses que la formation en alphabétisation, en FLE, en recherche active d'emploi, en informatique et Internet, en permis de conduire. Il organise une collaboration active avec tous les partenaires et les acteurs du secteur de formation et d'emploi ;

1.2. En tant qu'initiative locale pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, SIMA incorpore dans ses actions des aspects qui tiennent compte des spécificités de ces populations, développe des initiatives dans ce sens et collabore avec tous ceux qui travaillent sur

ce terrain afin de faire mieux connaître aux immigrés leurs droits et leurs devoirs et d'aider à constituer les moyens pour leur insertion et intégration dans le respect des identités spécifiques ;

1.3. SIMA aide à combattre l'échec scolaire en organisant un accompagnement, dans le cadre de sa reconnaissance en tant qu'Ecole de Devoirs, pour les primaires, pour les secondaires dans la mesure de ses possibilités, destiné à tous les enfants quelque soit leur nationalité ou origine ; Dans ce cadre, il travaille avec tous les acteurs publics ou associatifs concernés.

1.4. SIMA en tant qu'Espace Public Numérique participe à la lutte contre la fracture numérique et pour l'accès des TIC au public défavorisé.

PARTENARIAT

L'objectif fondamental de SIMA étant l'insertion et l'intégration, il travaille en étroite collaboration avec toutes les associations de terrain, les institutions publiques ou privées, avec tous ceux ou celles qui sont concernés par ces problématiques. Il travaille en toute indépendance et est ouvert à tous les mouvements démocratiques et laïques.

SIMA est présent dans tous les réseaux, coordinations, fédérations qui couvrent ses secteurs d'activités.

PRINCIPES ET NEUTRALITE

SIMA considère les bénéficiaires des formations et des différentes actions comme responsables de leur projet professionnel et de vie. Il assure ses engagements au travers des contrats de formations ou de règlements de fonctionnement et demandent aux bénéficiaires ou/et usagers de respecter les leurs.

Il est expressément interdit à tout bénéficiaire, usager et visiteur:

- de consommer des boissons alcoolisées et stupéfiants dans l'enceinte du bâtiment ; une dérogation peut être accordée par la direction pour les boissons alcoolisées à des moments particuliers ;
- de fumer dans les locaux;
- d'utiliser le matériel de l'employeur à des fins privées;
- de faire du prosélytisme ;
- de se présenter aux activités avec tout couvre-chef qui dissimule le visage ;
- de bafouer les règles et les consignes applicables au niveau de chaque secteur d'activité ;
- d'accepter des pourboires.

Nous interdisons formellement, aux enfants qui fréquentent notre Ecole de Devoirs, de porter des signes ostentatoires convictionnels conformément aux décisions de la Ville de Verviers et de la Commune de Dison.

L'asbl SIMA s'engage à respecter les réglementations administratives, les législations en vigueur, en ce compris le code sur le bien-être au travail et de la réglementation générale de protection du travail, dans le respect de la vie privée.

SIMA refuse toute demande particulière, contraire à ses principes et valeurs, à caractère religieux, comme par exemple :

- demande de dérogation ou d'autorisation d'absence pour pouvoir participer à des rites religieux durant les heures de formation ;
- refus de réalisation d'un stage par les stagiaires pour des motifs de pratiques religieuses (port du voile, mixité ...).